



Septembre 2018

DÉCHIFFRER LES ÉTIQUETTES ENVIRONNEMENTALES

Des étiquettes environnementales réglementaires (donc obligatoires) permettent aux consommateurs de comparer les produits de différentes catégories en indiquant leur niveau d'impact en matière de consommation d'énergie ou d'eau, d'émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de pollution sonore... Décryptage.

BON À SAVOIR

Les mesures des consommations des produits figurant sur l'étiquette énergie sont réalisées en laboratoire sous des conditions type (normalisées). De façon générale, la consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation du produit.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site www.guidetopten.fr propose au consommateur une sélection de produits (électro-ménager, téléviseurs, matériel informatique, lampes, voitures) plus respectueux de l'environnement. On peut y comparer leur efficacité énergétique et leurs performances environnementales.

www.guidetopten.fr

SOMMAIRE

Les étiquettes énergie pour l'équipement de la maison p.2

Réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés	p.3
Caves à vin	p.3
Lave-vaisselle	p.4
Lave-linge	p.4
Sèche-linge	p.5
Fours électriques ou à gaz	p.6
Hottes de cuisine	p.6
Lampes et luminaires	p.7
Téléviseurs	p.8
Aspirateurs	p.8

Les étiquettes énergie pour les appareils de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de climatisation p.9

Les chauffe-eau	p.10
Les ballons d'eau chaude	p.11
Les installations de production d'eau chaude sanitaire	p.11
Les chaudières gaz, fioul, électriques et à micro-cogénération	p.12
Les pompes à chaleur (PAC)	p.13
Les installations de chauffage	p.14
Les climatiseurs monoblocs	p.15
Les climatiseurs utilisant d'autres technologies	p.16



Les étiquettes environnementales pour l'habitat p.17

Logements	p.17
Produits de construction et de décoration	p.17

Les étiquettes environnementales pour les transports p.18

Voitures	p.18
Pneumatiques	p.18

Des compléments d'informations p.19

Les étiquettes énergie pour l'équipement de la maison

Les économies d'énergie réalisables avec les appareils les mieux classés sont loin d'être anecdotiques. **La classe A+++**, signale les appareils qui consomment de 20 à 50 % d'énergie de moins que ceux classés A+.

CLASSEMENT DES PRINCIPAUX APPAREILS MÉNAGERS DU MEILLEUR AU MOINS BON

Les machines à café ne sont pas dotées de l'étiquette énergie

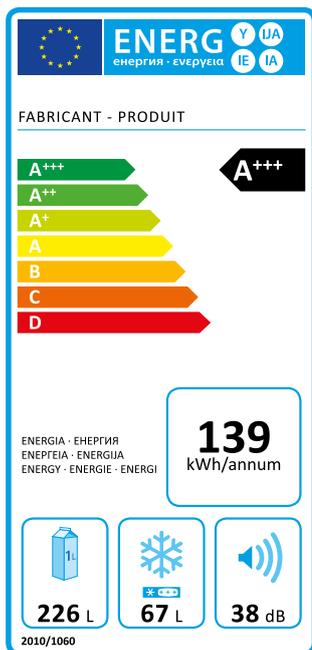
mais sont soumises à des mesures d'économies d'énergie :
- leur consommation d'électricité en mode « veille » ne doit pas dépasser 1 W,
- depuis 1^{er} janvier 2015, elles doivent être pourvues de systèmes automatiques qui limitent la durée de maintien au chaud ou désactivent l'élément chauffant une fois la boisson obtenue.

	Classement réel des appareils sur le marché		Classes disponibles sur l'étiquette énergie*
	Le mieux classé	Le moins bien classé	
Réfrigérateur, congélateur, appareil combiné	A+++	A+	A+++ à D
Cave à vin	A++	D	A+++ à G
Lave-vaisselle	A+++	A+	A+++ à D
Lave-linge	A+++	A+	A+++ à D
Sèche-linge	A++	B	A+++ à D
Four	A+++	B (A à partir de janvier 2019)	A+++ à D
Hotte	A++	E (D à partir de janvier 2019)	A++ à E
Lampe LFC	A++	B	A++ à B
Lampe à LED	A++	A	A++ à A
Téléviseur	A++	C	A++ à E
Aspirateur	A+++	D	A+++ à D

* L'échelle de l'étiquette énergie actuelle présente une amplitude de performances plus large que celle des équipements réellement vendus en magasin.



Exemple d'étiquette énergie d'un réfrigérateur-congélateur 2 portes



Les réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés

Les réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés, les plus efficaces sont étiquetés **A+++**. Ils consomment en moyenne **70 % d'électricité en moins** que les appareils classés A+ dotés des mêmes options.

Depuis juillet 2012, les fabricants ne peuvent livrer que des appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs) de classe A+, A++ et A+++.
La classe A+ désigne aujourd'hui les appareils neufs les moins performants.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Volume en litres du compartiment réfrigérateur



Volume en litres du compartiment congélateur



Bruit en décibels

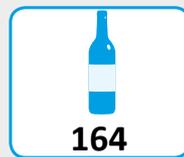
Exemple d'étiquette énergie d'une cave à vin



Les caves à vin

La technologie de froid des caves à vin est fortement consommatrice d'énergie. On trouve actuellement sur le marché des caves à vin **de classes A++ à D**.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



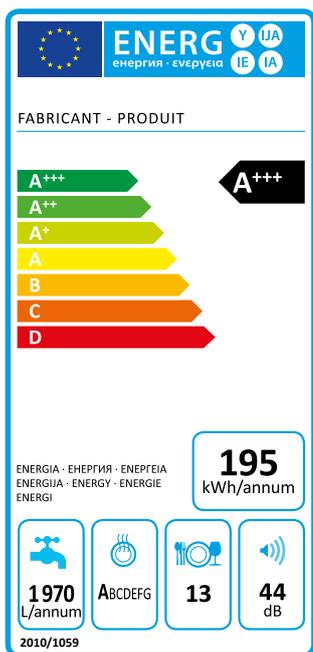
Capacité en nombre de bouteilles de 75 cl pouvant être placées dans l'appareil (conformément aux instructions d'emploi).



Bruit en décibels



Exemple d'étiquette
énergie d'un lave-vaisselle



Les lave-vaisselle

Les lave-vaisselle les plus efficaces sont étiquetés A+++. Ils consomment en moyenne **40 % de moins qu'un appareil classé A+.**

Les lave-vaisselle (sauf ceux de petite dimension) au-dessous de la classe A+ ne peuvent plus être livrés par les fabricants. **La classe A+ désigne donc les appareils les moins performants du marché.**

La consommation d'énergie annuelle en kWh est fondée sur 280 cycles de lavage standard avec alimentation en eau froide, y compris consommation en mode veille.

La classe d'efficacité de lavage a disparu des renseignements complémentaires devant figurer sur l'étiquette car tous les lave-vaisselle commercialisés doivent présenter des performances de lavage de classe A.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Consommation d'eau annuelle en litres *fondée sur 280 cycles de lavage standard*



Classe d'efficacité de séchage sur une échelle de A à G

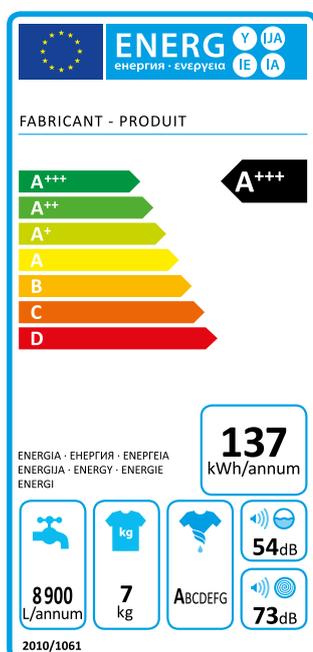


Capacité en nombre de couverts standard



Bruit en décibels

Exemple d'étiquette
énergie d'un lave-linge



Les lave-linge

Les lave-linge les plus efficaces sont étiquetés A+++.

Les lave-linge (sauf ceux de petite dimension) au-dessous de la classe A+ ne peuvent plus être livrés par les fabricants. **La classe A+ désigne donc les appareils les moins performants du marché.**

La consommation d'énergie annuelle en kWh est fondée sur 220 cycles de lavage pour les programmes standards (coton à 60°C et à 40°C à pleine charge et à demi-charge), y compris la consommation en mode veille et la consommation des modes à faible puissance.

La classe d'efficacité de lavage a disparu des renseignements complémentaires devant figurer sur l'étiquette car tous les lave-linge (d'une capacité supérieure à 3 kg) commercialisés doivent présenter des performances de lavage de classe A.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Consommation d'eau annuelle en litres *pour les programmes standard (coton 60°C et 40°C) à pleine charge et à demi-charge*



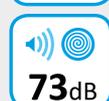
Capacité en kg de linge pour le programme standard (coton 60°C ou 40°C à pleine charge), la valeur la plus faible étant retenue



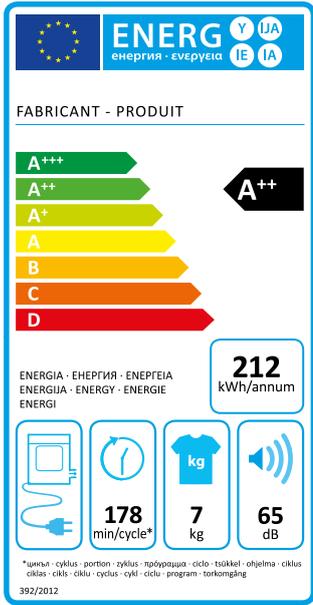
Classe d'efficacité d'essorage sur une échelle de A à G



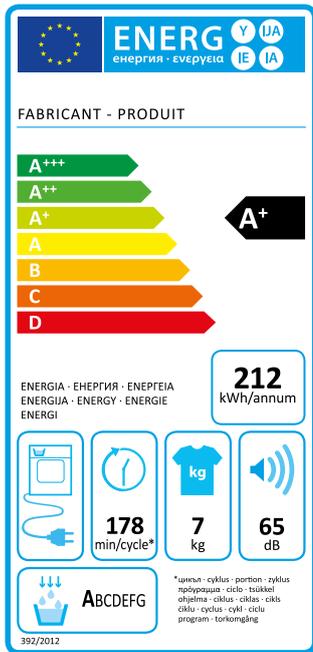
Bruit en décibels des phases de lavage et d'essorage pour le programme standard (coton 60°C à pleine charge)



Exemples d'étiquettes énergie
 • d'un sèche-linge à évacuation



• d'un sèche-linge à condensation



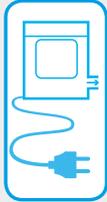
Les sèche-linge

Les sèche-linge les plus efficaces, actuellement sur le marché, sont étiquetés A++.

Un sèche-linge est un équipement très énergivore. Cependant, un appareil classé A++ consomme environ deux fois moins d'électricité qu'un sèche-linge classé A.

La consommation d'énergie annuelle en kWh est fondée sur la base de 160 cycles de séchage standard (coton, à pleine charge et demi-charge) et de la consommation à faible puissance.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Sèche-linge à évacuation **OU**



Sèche-linge à condensation **OU**



Sèche-linge à gaz



ABCDEF Performance de condensation sur une échelle de A à G pour le programme standard coton à pleine charge et en demi-charge



Durée du cycle en minutes pour le programme standard (coton à pleine charge)
178 min/cycle*



Capacité en kg pour le programme standard (coton à pleine charge)
7 kg



Bruit en décibels
65 dB



Les lampes et luminaires

La lampe désigne l'ensemble des sources de lumière artificielle. L'ampoule est l'enveloppe de verre de la lampe. Dans le langage courant, ce terme est souvent employé pour désigner la lampe elle-même.

Le luminaire est le support de la lampe.

Les lampes

Les lampes les plus efficaces sont classées A++.

La consommation d'énergie annuelle en kWh est fondée sur 1 000 h d'utilisation d'une lampe dans le résidentiel.

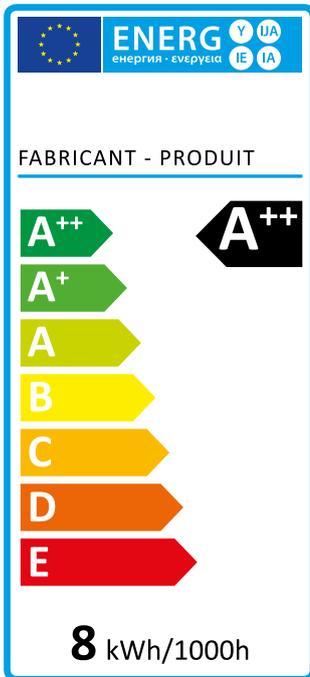
Les classes énergétiques pour les différents types de lampes sont :

- ▶ **A et B pour les lampes fluocompactes** (C pour celles de très petite puissance),
- ▶ **A++ à A pour les LED.**

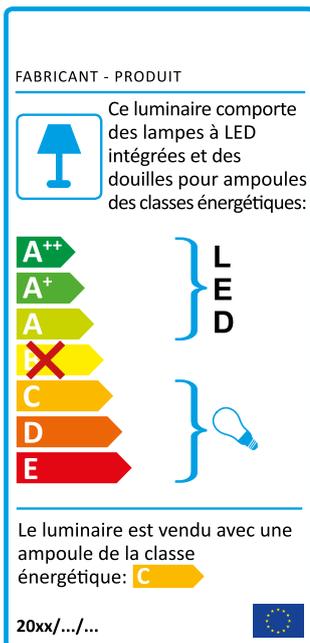
Hors étiquette énergie, les indications obligatoires sur l'emballage d'une lampe sont :

- ▶ son flux lumineux,
- ▶ sa température de couleur,
- ▶ son temps d'allumage (temps pour obtenir 60% du flux lumineux indiqué sur l'emballage),
- ▶ le nombre de cycles d'allumage / extinction,
- ▶ sa capacité à être utilisée avec un variateur et à l'extérieur,
- ▶ ses dimensions en mm, culot compris,
- ▶ la quantité de mercure contenue dans l'ampoule (pour les lampes fluocompactes).

Exemple d'étiquette énergie d'une lampe



Exemple d'étiquette énergie d'un luminaire équipé à la fois de LED non remplaçables, de douilles pour les lampes remplaçables et d'une lampe fournie à l'achat



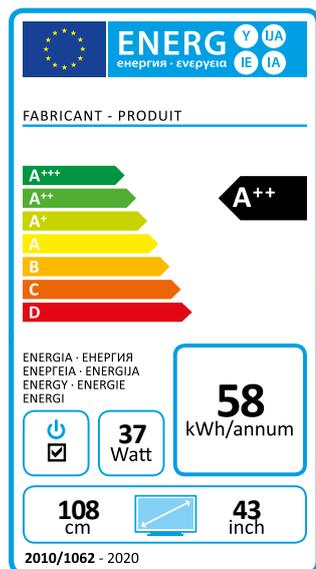
Les luminaires

Les luminaires sont classés en fonction de la classe des lampes qu'ils peuvent accepter ou dont ils sont équipés.

Il existe de nombreuses variantes à cette étiquette énergie, selon que les luminaires sont équipés de lampes remplaçables ou pas par l'utilisateur, qu'ils sont équipés ou pas d'une lampe à l'achat...



Exemple d'étiquette énergie d'un téléviseur



Les téléviseurs

Les téléviseurs les plus efficaces, actuellement sur le marché, sont étiquetés A++.

La classe A+++ va apparaître prochainement du fait de l'évolution continue des exigences des pouvoirs publics et des progrès des fabricants.

La majorité des téléviseurs sur le marché actuellement se situent entre A++ et C.

La classe énergétique d'un téléviseur permet de comparer des appareils ayant un écran de même taille et ne traduit pas sa consommation réelle d'électricité : un appareil de grande taille très bien classé peut au final consommer plus qu'un appareil moins bien classé, mais plus petit.

La consommation d'énergie annuelle en kWh est fondée sur une utilisation de 4 heures par jour, 365 jours par an, en mode marche uniquement.

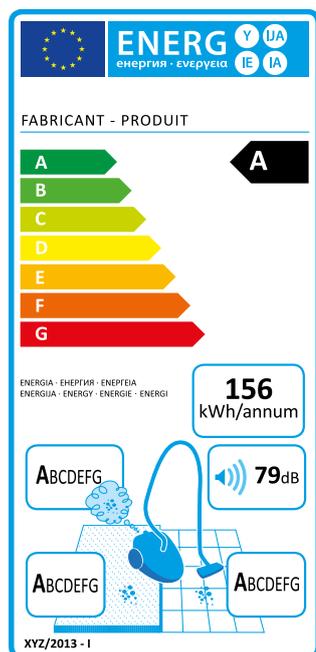
L'étiquette indique également la puissance électrique en mode marche en watts.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

Existence d'un interrupteur permettant de passer en mode « arrêt » (puissance de moins de 0,01 W)

108 cm **43 inch**
Longueur de la diagonale d'écran visible en centimètres et en pouces

Exemple d'étiquette énergie d'un aspirateur pour tous types de sols



Les aspirateurs

Les plus économes sont actuellement étiquetés A+++.

La consommation d'électricité annuelle moyenne de l'appareil en kWh est fondée sur 50 h d'utilisation.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

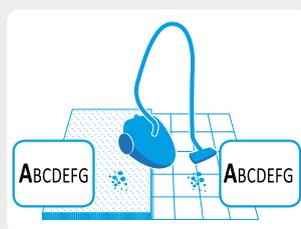
Aspirateurs pour tous types de sols

ou

Aspirateurs pour sols durs

ou

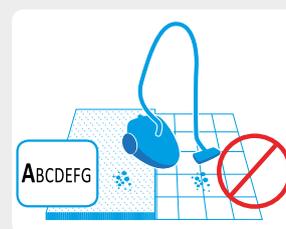
Aspirateurs pour tapis et moquettes



Classe de performance de nettoyage sur tapis et moquette d'une part, sur sols durs d'autre part, sur une échelle de A à G



Classe de performance de nettoyage sur sols durs, sur une échelle de A à G



Classe de performance de nettoyage sur tapis et moquette, sur une échelle de A à G

ABCDEFG Classe d'émission de poussière et capacité de rétention de la poussière aspirée, sur une échelle de A à G

79dB Bruit en décibels



Les étiquettes énergie pour les appareils de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de climatisation

BON À SAVOIR

Parallèlement à l'étiquetage obligatoire des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire cités ci-contre, la directive Eco-conception applicable au 26 septembre 2015 impose **une valeur minimum d'efficacité énergétique et des niveaux maximum de bruit et d'émission de polluants, pour les générateurs de chauffage d'une puissance $\leq 400\text{kW}$ et les ballons d'une capacité $\leq 2\,000$ litres.**

Compte tenu des exigences de cette directive Eco-conception, seuls des équipements performants peuvent être fabriqués et mis sur le marché depuis le 26 septembre 2015.

Depuis septembre 2015, l'étiquette énergie est obligatoire pour les équipements suivants :

- ▶ **les systèmes de production d'eau chaude sanitaire** (chauffe-eau) d'une puissance inférieure à 70 kW, toutes énergies confondues ;
- ▶ **les ballons de stockage** intégrés à une installation de chauffage central, d'une capacité inférieure à 500 litres ;
- ▶ **les systèmes de chauffage central** d'une puissance inférieure à 70 kW, produisant éventuellement l'eau chaude sanitaire (chaudières, pompes à chaleur). Les radiateurs électriques et les chaudières bois ne sont pas étiquetés pour le moment.

La classe énergétique de ces équipements traduit (sauf pour les ballons de stockage) **leur rendement saisonnier (rendement réel moyen de l'appareil dans différentes conditions et à différents régimes de fonctionnement)**. Ce rendement est représentatif des conditions réelles de fonctionnement d'une installation, tout au long de l'année. Pour exprimer la performance d'un appareil, on parle également d'efficacité énergétique, exprimée en %. L'étiquette énergie doit être apposée de façon bien visible dans tous les points de vente. N'hésitez pas à demander aux professionnels de chauffage, au moment de la réalisation du devis, la classe énergétique du (des) produit(s) qu'ils proposent d'installer.

- ▶ Pour un appareil isolé, vous trouverez des informations sur l'étiquette énergie du fabricant ;
- ▶ Pour une installation (par exemple une chaudière à gaz combinée à un chauffe-eau solaire ou une installation complète de chauffage central avec chaudière, ballon, système de régulation... assemblée par un fournisseur ou l'installateur), vous trouverez des informations :
 - sur les étiquettes énergie des fabricants ;
 - et sur l'étiquette des produits combinés (produite par le professionnel), accompagnée de la fiche produit dédiée, calculant l'efficacité et la classe énergétique de l'installation.

DES ÉTIQUETTES POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE

Les équipements concernés par l'étiquetage sont les suivants :

- ▶ les chauffe-eau électriques ou à gaz (chauffe-eau conventionnels),
- ▶ les chauffe-eau thermodynamiques (CET),
- ▶ les chauffe-eau solaires (CESI),
- ▶ les ballons de stockage.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Informations liées à l'eau chaude sanitaire (profil de soutirage* S, M, L ou XL)



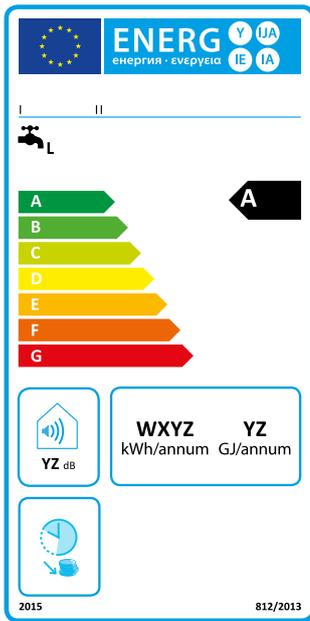
Informations liées au ballon de stockage

*Le profil de soutirage caractérise la consommation d'eau chaude sanitaire d'un ménage (consommation faible, moyenne, importante ou très importante).

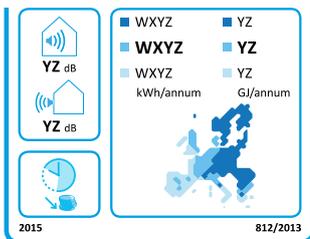
La classe énergétique se situe sur une échelle **de A+ pour les appareils les plus performants à F pour les moins efficaces.**



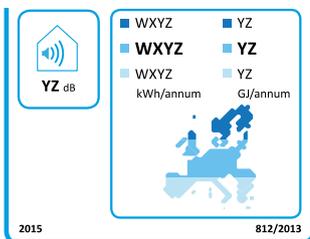
Exemples d'étiquettes énergie
 • d'un chauffe-eau conventionnel



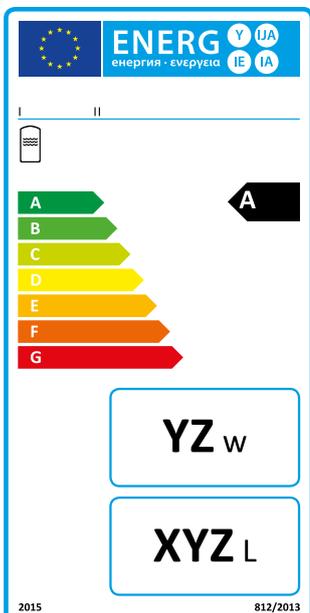
• d'un chauffe-eau thermodynamique



• d'un chauffe-eau solaire



Exemple d'étiquette énergie
 d'un ballon de stockage



Les chauffe-eau

Depuis le 26 septembre 2015, les chauffe-eau mis sur le marché doivent offrir une **efficacité énergétique minimum** qui varie selon le profil de soutirage de l'appareil.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Bruit en décibels
des unités intérieures



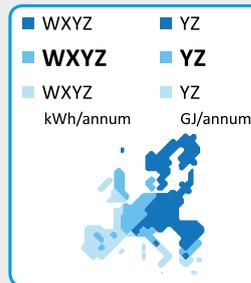
Bruit en décibels
des unités extérieures



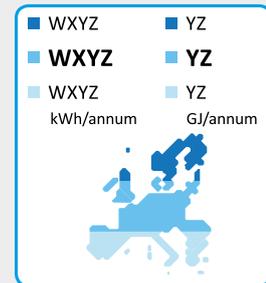
Appareil pouvant fonctionner
en mode « heures creuses »



Consommation annuelle
d'électricité en kWh
d'énergie finale ou
consommation annuelle
de combustible en GJ
(gigajoule), pour les
systèmes gaz et fioul



Consommation
annuelle d'électricité ou
de combustible suivant
les 3 zones climatiques
en Europe



Consommation annuelle
d'électricité ou de combustible
dans les conditions moyennes
d'ensoleillement des 3 zones
climatiques en Europe

Les ballons d'eau chaude

Ces appareils ne sont pas équipés d'un générateur, **ils ne servent qu'au stockage de l'eau sanitaire**, chauffée par un autre équipement (chaudière, pompe à chaleur).

Leur classe énergétique traduit leur **performance en terme de déperditions de chaleur** (ballon de stockage plus ou moins bien isolé).

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



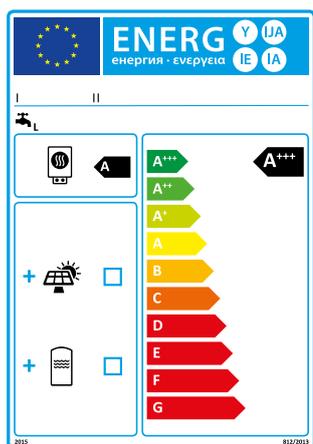
Déperditions de chaleur
du ballon (pertes statiques)
exprimées en watt



Capacité de
stockage
en litres



Exemple d'étiquette énergie combinée d'un chauffe-eau solaire, de son appoint et du ballon



Les installations de production d'eau chaude sanitaire

La combinaison d'un chauffe-eau solaire, de son appoint et d'un ballon de stockage (« package » solaire) fait l'objet d'une **étiquette énergie combinée** spécifique, en plus de l'étiquette énergie de chaque élément de l'installation pour lequel elle est obligatoire.

Cette étiquette énergie combinée doit, à la livraison de l'installation, s'accompagner de sa **fiche produit dédiée** calculant l'efficacité et la classe énergétique de l'installation.

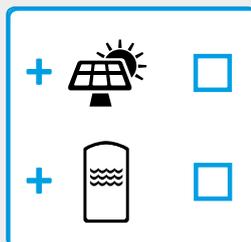
EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

COMPOSITION DU PACKAGE



Classe énergétique de l'appoint (chaudière...)

et

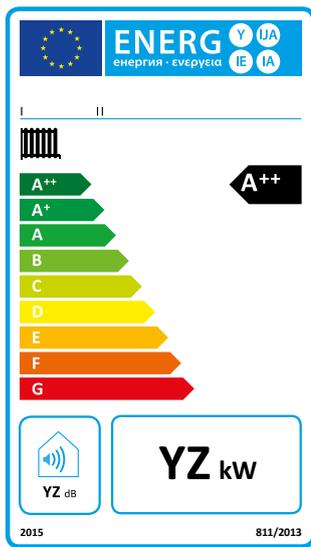


Panneaux solaires thermiques

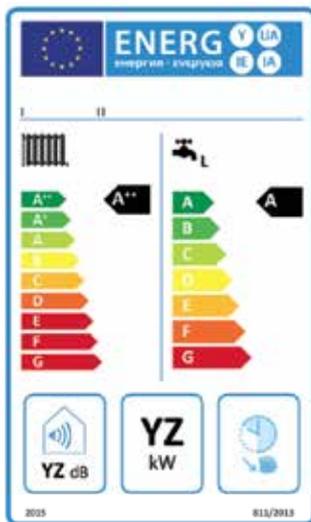
Ballon de stockage



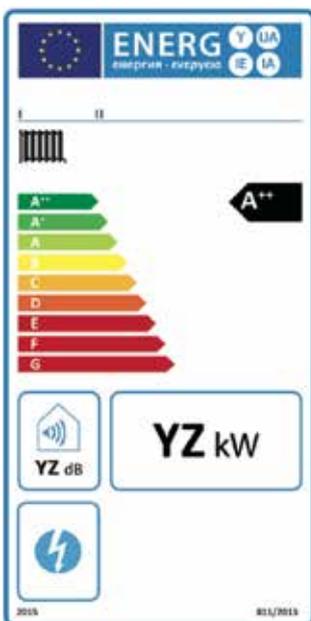
Exemples d'étiquette énergie
 • d'une chaudière gaz, fioul ou électrique, chauffage seul



• d'une chaudière mixte chauffage+production d'ECS



• d'une chaudière à micro-cogénération



DES ÉTIQUETTES POUR LE CHAUFFAGE

Les équipements concernés par l'étiquetage sont les suivants :

- ▶ les chaudières gaz, fioul, électriques,
- ▶ les pompes à chaleur toutes énergies (PAC) *,
- ▶ les chaudières micro-cogénération (dont la puissance électrique maximale est supérieure à 50 kW).

* sauf PAC air / air (voir p.14).

La nature de l'équipement est signalée par les pictogrammes suivants :

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

	Informations liées au chauffage		Informations liées à l'eau chaude sanitaire (profil de soutirage M, L ou XL)
---	---------------------------------	--	--

La classe énergétique se situe sur une échelle **de A++ pour les appareils les plus performants à G pour les moins efficaces.**

Certains équipements produisent à la fois le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Leur étiquette énergie présente alors deux échelles de classe énergétique, **de A++ à G** pour la fonction chauffage, **de A à G** pour la fonction production d'ECS.

Les chaudières gaz, fioul, électriques et à micro-cogénération

Depuis le 26 septembre 2015, les chaudières mises sur le marché doivent offrir une efficacité énergétique minimum qui correspond globalement à l'efficacité présentée par les chaudières à condensation. **La grande majorité des chaudières mises sur le marché se retrouvent en classe A.**

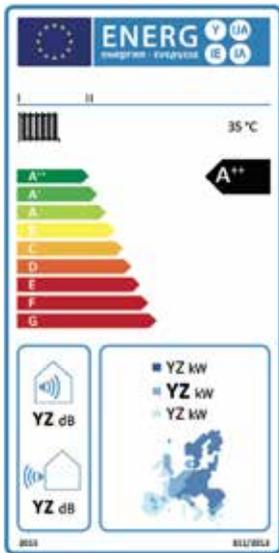
Ces équipements peuvent être mixtes (chauffage + eau chaude sanitaire) ; c'est pour cela que le pictogramme « eau chaude sanitaire » est présent dans la partie « chauffage ».

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

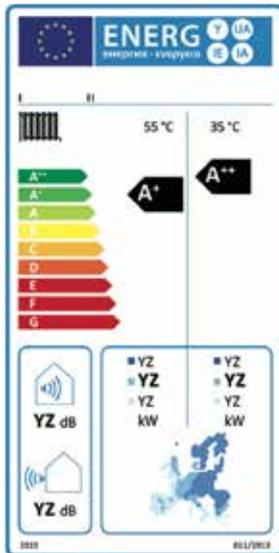
 YZ dB	 YZ kW		
Bruit en décibels des unités intérieures	Puissance utile en kW	Appareil pouvant fonctionner en mode « heures creuses »	Appareil pouvant produire de l'électricité



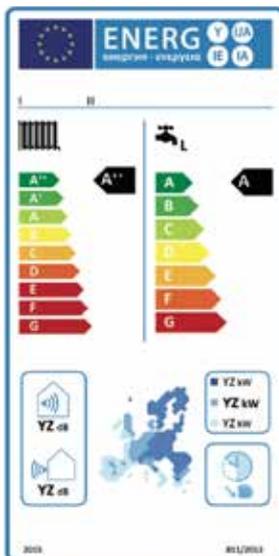
Exemples d'étiquettes énergie
 • d'une PAC chauffage seul basse température



• d'une PAC chauffage seul haute température



• d'une PAC chauffage + production d'eau chaude sanitaire



Les pompes à chaleur (PAC)

Depuis le 26 septembre 2015, les pompes à chaleur mises sur le marché doivent offrir une efficacité énergétique minimum qui varie selon la technologie de l'appareil (BT : PAC basse température ; MT : PAC moyenne température ; HT : PAC haute température).

La grande majorité des pompes à chaleur mises sur le marché se retrouvent en classe A+, voire A++ pour les meilleures.

- ▶ Les PAC haute, moyenne et basse température diffèrent par la température de l'eau qu'elles fournissent au circuit de chauffage central.
- ▶ Les PAC basse et moyenne température fournissent une eau à température comprise entre 35 et 45°C. Elles conviennent aux logements ayant de faibles besoins de chauffage. Elles sont très performantes et économes en énergie.
- ▶ Les PAC haute température fournissent de l'eau à plus de 55°C. Leur consommation d'électricité est plus élevée que celle des PAC basse et moyenne température.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



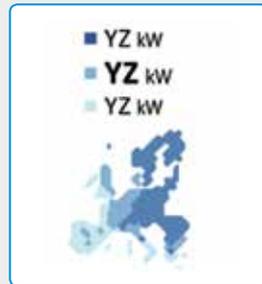
Bruit en décibels des unités intérieures



Puissance utile en kW



Appareil pouvant fonctionner en mode « heures creuses »



Puissance utile en kW suivant les 3 zones climatiques en Europe



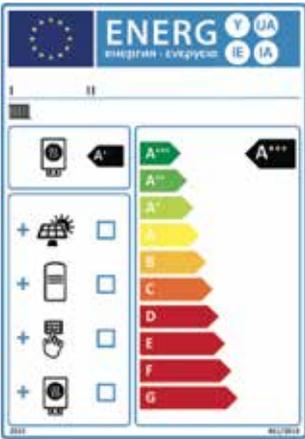
Puissance utile en kW, à haute et basse température, suivant les 3 zones climatiques en Europe



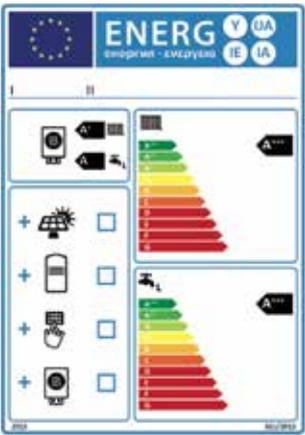
Puissance utile en kW suivant les 3 zones climatiques en Europe



Exemples d'étiquettes énergie combinées pour une installation
 • de chauffage seul



• de chauffage et de production d'ECS



Les installations de chauffage

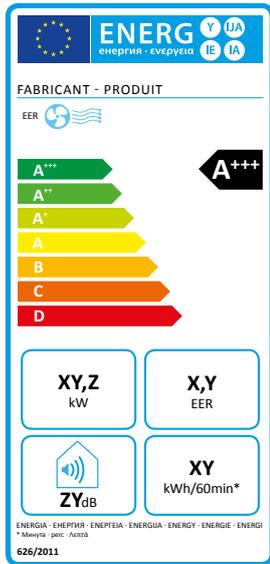
Une installation de chauffage comporte plusieurs éléments. Le professionnel qui fournit et installe le système de chauffage (et éventuellement de production d'eau chaude sanitaire) fournit une **étiquette combinée** propre à l'installation et calcule l'efficacité énergétique de celle-ci, pour le chauffage et éventuellement la production d'eau chaude sanitaire. Elle peut atteindre **A+++** aussi bien pour le chauffage que pour la production d'eau chaude sanitaire, selon la combinaison d'appareils proposée.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

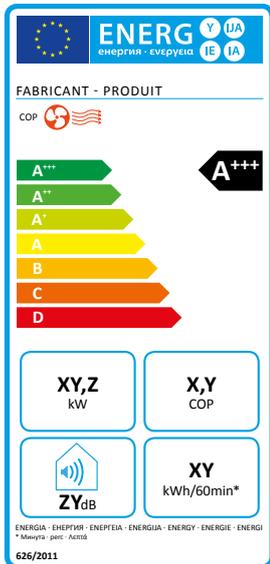
1	2	COMPOSITION DE L'INSTALLATION
		<p>Classe énergétique du générateur principal, pour le chauffage (étiquette 1) et éventuellement la production d'ECS (étiquette 2)</p>
		<p>et installation incluant des panneaux solaires thermiques</p> <p>et/ou un ballon d'eau chaude</p> <p>et/ou un système de régulation</p> <p>et/ou un générateur de chauffage complémentaire</p>



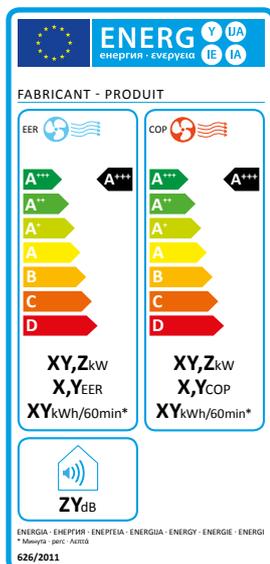
Exemples d'étiquettes énergie
 • d'un climatiseur monobloc à refroidissement seul



• d'un climatiseur à chauffage seul



• d'un climatiseur combiné



DES ÉTIQUETTES POUR LA CLIMATISATION

En France, le terme de climatiseur est en général appliqué aux conditionneurs d'air qui soufflent en priorité de l'air froid, ceux émettant également de l'air chaud étant plutôt appelés PAC air-air.

Les appareils concernés par cet étiquetage environnemental obligatoire sont **les conditionneurs d'air (climatiseurs) air-air d'une puissance inférieure à 12 kW** pour le refroidissement (ou le chauffage, si l'appareil n'a pas de fonction de refroidissement). Ils comprennent :

- ▶ les climatiseurs fonctionnant en mode froid seulement,
- ▶ les climatiseurs fonctionnant en mode chauffage seulement,
- ▶ les climatiseurs réversibles, autrement dit pouvant fournir du froid et du chauffage.

Les climatiseurs monoblocs double conduit ou simple conduit (fixes ou mobiles)

Les appareils les plus efficaces sont classés en A+++. Les monoblocs sont en général peu coûteux, mais peu puissants, bruyants et très énergivores, en particulier les monoblocs mobiles. Ces derniers, même bien classés, sont moins performants que des appareils fixes mal classés. Leur efficacité énergétique s'apprécie :

- ▶ **pour les climatiseurs fonctionnant en mode froid seulement, grâce à l'EER** (coefficient de performance en mode froid, c'est-à-dire rapport entre la puissance frigorifique et la quantité d'électricité nécessaire pour l'atteindre),
- ▶ **pour les climatiseurs fonctionnant en mode chauffage seulement, grâce au COP** (coefficient de performance en mode chaud, c'est-à-dire rapport entre la puissance calorifique et la quantité d'électricité nécessaire pour l'atteindre),
- ▶ **pour les climatiseurs réversibles** (pouvant fournir du froid et du chauffage), **grâce au EER et au COP.**

Si vous achetez un appareil réversible, veillez à ce qu'il soit classé A pour le mode chauffage pour les appareils double conduit et A+ pour les appareils simple conduit.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Appareil destiné au refroidissement



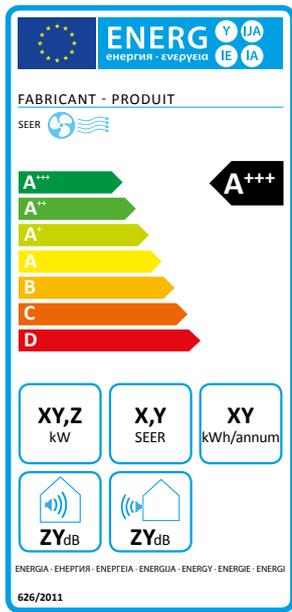
Appareil destiné au chauffage



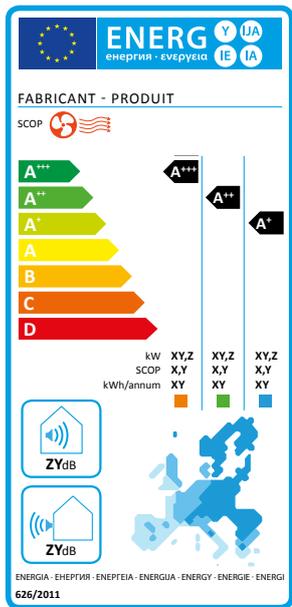
Bruit en décibels des unités intérieures (maximum 65 dB)



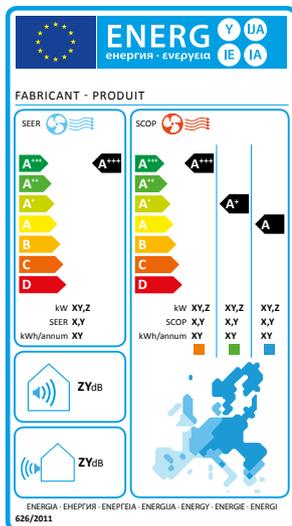
Exemples d'étiquettes énergie d'un climatiseur split-système
 • à refroidissement seul



• à chauffage seul



• combiné



Les climatiseurs utilisant d'autres technologies (split, multisplit ...)

Les appareils les plus efficaces sont classés en A.

Les split-systèmes sont plus efficaces que les appareils monoblocs à simple et à double conduit.

Leur efficacité énergétique s'apprécie :

► **pour les climatiseurs fonctionnant en mode froid seulement, grâce au SEER** (coefficient de performance en mode froid, c'est-à-dire rapport entre la puissance frigorifique et la quantité d'électricité nécessaire pour l'atteindre),

► **pour les climatiseurs fonctionnant en mode chauffage seulement, grâce au SCOP** (coefficient de performance en mode chaud, c'est-à-dire rapport entre la puissance calorifique et la quantité d'électricité nécessaire pour l'atteindre),

► **pour les climatiseurs réversibles** (pouvant fournir du froid et du chauffage), **grâce au SEER et au SCOP.**

Si vous achetez un appareil réversible, veillez à ce qu'il soit classé en A pour le mode chauffage.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

EER

Appareil destiné au refroidissement

COP

Appareil destiné au chauffage

ZYdB

Bruit en décibels des unités intérieures
(maximum 65 dB)

ZYdB

Bruit en décibels des unités extérieures
(maximum 70 dB)

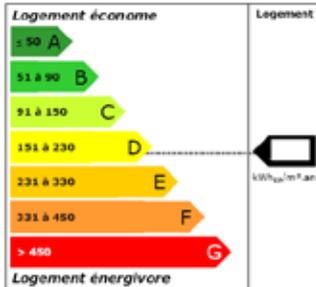
kW	XY,Z	XY,Z	XY,Z
SCOP	X,Y	X,Y	X,Y
kWh/annum	XY	XY	XY

Données chiffrées pour 3 saisons de chauffage maximum. La carte d'Europe indique les limites géographiques des 3 saisons de chauffage

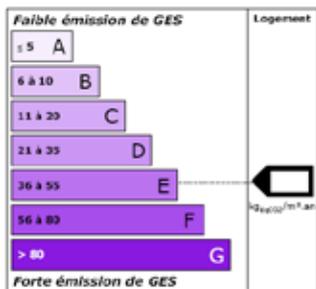


Les étiquettes environnementales pour l'habitat

Exemple d'étiquette énergie indiquant le classement énergétique



Exemple d'étiquette climat indiquant le classement des émissions de CO₂



Exemple d'étiquette « émissions dans l'air intérieur »



Deux étiquettes pour les logements

Deux étiquettes environnementales permettent de classer les performances d'un logement :

- **l'étiquette énergie situe sa performance énergétique de A à G ;**
- **l'étiquette climat établit le niveau des émissions de gaz à effet de serre de A à G.**

Ces étiquettes résument les conclusions du diagnostic de performance énergétique (DPE) qui doit obligatoirement être réalisé lors de la vente ou de la mise en location d'un logement. Le DPE comprend en outre des préconisations techniques et des recommandations pour améliorer la performance énergétique du logement.

Les produits de construction et de décoration

L'étiquette « émissions dans l'air intérieur » est obligatoire depuis septembre 2013 pour les produits de construction et de décoration. Elle indique de manière simple et lisible le niveau d'émission en polluants volatils des produits.

Le classement comporte 4 niveaux, **de A+ pour les produits les moins émetteurs de polluants volatils à C pour les produits les plus émetteurs.**

11 polluants sont visés par la réglementation et le classement affiché sur l'étiquette correspond à celui du composant le plus pénalisant.

Les produits concernés sont en particulier :

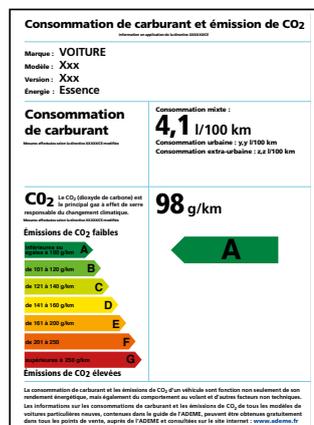
- **les produits de construction ou de revêtement** des parois utilisables en intérieur (cloisons, revêtements des sols, isolants, portes, fenêtres, peintures, vernis...);
- **les produits utilisés pour l'incorporation ou l'application des précédents** (colles, adhésifs...).

L'étiquetage ne s'applique pas aux produits composés de verre ou de métal non traités, aux serrures, aux ferrures, à la visserie et aux produits utilisés exclusivement à l'extérieur.



Les étiquettes environnementales pour les transports

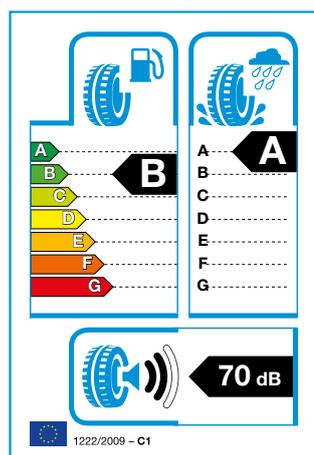
Exemple d'étiquette environnementale d'une voiture



POUR ALLER PLUS LOIN

www.carlabelling.ademe.fr
ce site indique le palmarès des véhicules les moins émetteurs de CO₂, les niveaux de polluants émis (particules, NOx) de tous les véhicules et le bonus-malus qui leur est attaché. On peut y comparer les véhicules pour faire son choix.

Exemple d'étiquette environnementale de pneus



Les voitures

L'étiquette environnementale réglementaire obligatoire est affichée sur tous les véhicules particuliers neufs (berlines, breaks, voitures tout-terrains, coupés et cabriolets, monospaces et minibus) dans tous les lieux de vente en France.

L'échelle de A à G, indique les émissions de CO₂ du véhicule. En effet, ces dernières sont liées à l'efficacité énergétique d'un véhicule, car moins on consomme de carburant, moins on émet de CO₂... et moins on contribue au changement climatique.

L'étiquette indique également :

- ▶ la marque, le modèle et la version de la voiture,
- ▶ le carburant utilisé (essence, Diesel, GPL, GNV),
- ▶ la consommation mesurée sur cycle urbain, extra-urbain et mixte, exprimée en litres / 100 km et en m³ / 100 km pour le GNV.

Les pneumatiques

L'étiquette environnementale permet de sélectionner des produits plus performants, en particulier en matière de réduction de consommation de carburant, plus sûrs et moins bruyants.

Le choix des pneus est d'une grande importance quand on sait qu'ils sont **responsables de 20 à 30 % de la consommation en carburant d'un véhicule.**

Elle est obligatoire sur les pneus pour voitures de tourisme, véhicules utilitaires légers et véhicules utilitaires lourds et pour les pneus des remorques de tous ces véhicules. Elle ne l'est pas en revanche pour les pneus pour moto ou quad, les pneus rechapés, les pneus de secours temporaires...

L'échelle de A à G, classe les pneus selon leur résistance au roulement. Le niveau A indique les pneus ayant la plus faible résistance au roulement et permettant donc les économies de carburant les plus importantes.

L'étiquette indique également :

- ▶ l'adhérence sur sol mouillé (le pneu classé A étant le plus sûr),
- ▶ le bruit du roulement externe. Les niveaux sonores dépendent de la dimension des pneus. Entre le niveau le plus faible du classement (1 onde) et le niveau le plus fort (3 ondes), l'intensité sonore est multipliée par 4. Attention, il n'y a pas de corrélation entre le bruit de roulement extérieur et celui que vous percevez dans le véhicule.

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Consommation de carburant (en fonction de la résistance au roulement), sur une échelle de A à G



Bruit de roulement externe, selon 3 niveaux et en décibels



Adhérence sur sol mouillé, sur une échelle de A à G



POUR ALLER PLUS LOIN

Des guides pratiques pour mieux acheter



L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur

permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de

l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



010647 | Septembre 2018

ISBN 979-10-297-1158-9



www.ademe.fr